

1668

3 octobre 1978

Représentation du Conseil fédéral aux funérailles du Pape
Jean-Paul 1er

Département politique. Proposition du 3 octobre 1978 (annexe)

Conformément à la proposition, il est

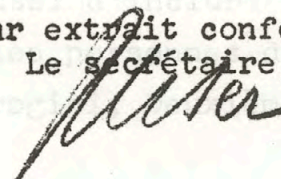
d é c i d é :

1. M. Antonino Janner, Ambassadeur de Suisse en Italie est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en mission spéciale, aux cérémonies qui marqueront le 4 octobre 1978 à la Cité du Vatican les funérailles de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul 1er.
2. M. Dino Sciolti, Ministre et M. Paolo Brogini, Deuxième secrétaire d'ambassade sont nommés comme autres membres de la délégation.
3. Le département politique est chargé de l'exécution de cette décision.

Extrait du procès-verbal:

- EPD 15 pour exécution

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,





EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL
 DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

a.164.1 - Vatican
 a.211 - GN/os

3003 Berne, le 3 octobre 1978

Distribuée

A u C o n s e i l f é d é r a l

Représentation du Conseil fédéral
 aux funérailles du Pape Jean-Paul 1er

I

Sa Sainteté le Pape Jean-Paul 1er venant de décéder, le Département politique est d'avis qu'il convient que le Conseil fédéral désigne notre Chef de mission en Italie, l'Ambassadeur Antonino Janner, pour le représenter, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en mission spéciale, aux cérémonies qui marqueront le 4 octobre 1978, les obsèques du défunt Chef de l'Eglise catholique romaine. Il conviendrait aussi d'inclure dans la délégation deux autres membres en les personnes de MM. Dino Sciolli, Ministre et Paolo Brogini, Deuxième secrétaire d'ambassade.

II

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r

- 1) M. Antonino Janner, Ambassadeur de Suisse en Italie est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en mission spéciale, aux cérémonies qui marqueront le 4 octobre 1978 à la Cité du Vatican les funérailles de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul 1er.

- 2 -

- 2) M. Dino Sciolli, Ministre et M. Paolo Brogini, Deuxième secrétaire d'ambassade sont nommés comme autres membres de la délégation.
- 3) Le Département politique est chargé de l'exécution de cette décision.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Pierre Aubert

Extrait du procès-verbal au Département politique
en 15 exemplaires pour exécution et en 1 exemplaire
aux autres Départements pour leur information.